

Élections de 2024 : l'asbl I.Care présente ses recommandations pour la santé globale des personnes détenues

Forte de son expérience quotidienne dans plusieurs établissements pénitentiaires en Belgique francophone, l'asbl I.Care dresse une série de recommandations dans la perspective des élections de 2024.

Chaque année, ce sont près de 18 000 personnes qui sont incarcérées en Belgique. À ce nombre s'ajoute celui des proches des personnes détenues qui subissent également les effets de la prison ou encore les professionnel·les qui y travaillent quotidiennement (agent·es de surveillance pénitentiaire, directions, services médicaux, travailleur·ses des services externes, etc.).

Pour une incarcération respectueuse des droits fondamentaux

Le système carcéral est en crise depuis de trop nombreuses années. Les prisons du pays font face à des défis majeurs nécessitant une attention immédiate de la part de nos futur·es dirigeant·es. Malgré des obligations légales bien définies en la matière, les conditions prévalant dans de nombreuses prisons sont encore trop souvent irrespectueuses de la dignité humaine et ne permettent pas d'atteindre les principes et objectifs pourtant fixés par la loi.

Les conditions de détention ainsi que le taux élevé de récidive sont des signes d'une organisation coûteuse sur le plan économique mais aussi inhumaine et inefficace. Les alertes répétées des professionnel·les et les grèves fréquentes du personnel pénitentiaire en témoignent. Il est urgent de remédier à cette situation et l'asbl I.Care propose des recommandations en ce sens, en particulier en matière de santé.

Transférer de manière effective la compétence des soins de santé à la Santé publique

Le transfert de la compétence des soins de santé en prison du SPF Justice au SPF Santé publique est engagé. Cette réforme, appelée par ses vœux par I.Care depuis sa création, est un prérequis fondamental pour tendre au respect des principes d'équivalence et de continuité des soins entre la prison et l'extérieur, aujourd'hui loin d'être atteints. Grâce à ce transfert, nous pouvons espérer une prise en charge mieux coordonnée entre les différent·es acteur·trices de soins, dans une logique de santé publique, dans et hors des murs de la prison.

Pour que cette réforme porte ses fruits, des moyens suffisants devront être alloués à l'ensemble des parties prenantes. La prise en charge des personnes détenues est en effet complexe et requiert des compétences, des moyens financiers et une organisation des soins à la hauteur de ces besoins. À cet égard, I.Care insiste également sur la nécessité de mettre en œuvre d'une réelle collaboration entre les différents niveaux de pouvoir ayant des compétences de santé afin de garantir la mise en œuvre d'une politique cohérente et coordonnée en la matière.

Pour une prison promotrice de santé

Troubles psychologiques, infections virales, maladies chroniques, maladies mentales, consommations de drogues, vieillissement, etc. : la santé des personnes détenues est complexe. La privation de liberté a par ailleurs des effets délétères majeurs sur la santé globale des personnes incarcérées. Nos établissements enferment des personnes dans de mauvaises conditions, se maintiennent dans des logiques punitives au quotidien, isolent et laissent très peu de place à la parole, au collectif, au soutien par les pairs ou les proches.

Si la prison n'est pas un lieu de soin, elle pourrait être une opportunité de soin, un temps qui pourrait être utilisé à bon escient pour traiter une partie des problèmes de santé qui n'ont pu être pris en charge à l'extérieur, notamment en raison des difficultés d'accès aux services de soins et des inégalités sociales.

L'asbl I.Care rappelle donc l'urgence d'agir pour garantir la santé des personnes détenues en Belgique. « Les sujets que nous abordons dans notre mémorandum nécessitent une attention immédiate de la part des pouvoirs publics et des candidat-es aux élections » souligne Marion Guémas, coordinatrice plaidoyer de l'asbl. « Nous appelons à une politique ambitieuse en matière de santé » complète-t-elle.

Eléments de contexte :

- I.Care est une association sans but lucratif belge créée en 2015 et qui a pour objet social la promotion de la santé en milieu fermé (pour le moment uniquement en prison), l'amélioration de la prise en charge globale des personnes détenues et la continuité des soins pendant et après la période d'incarcération. Outre son travail en première ligne d'accompagnement de personnes détenues par une équipe pluridisciplinaire, l'asbl mène également des actions de plaidoyer dans l'objectif de participer à l'amélioration des politiques publiques en matière de santé.
- L'accès aux soins constitue un déterminant important du maintien en bonne santé d'une personne mais bien d'autres facteurs ont une influence, de façon directe et indirecte : on parle de déterminants sociaux de la santé. La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur santé et des moyens de l'améliorer, dans une logique d'équité.
- Les mémorandums (législatif fédéral et régional et communautaire) sont disponibles sur notre site Internet : <https://www.i-careasbl.be/nos-publications>

Contact presse : Marion Guémas (coordinatrice plaidoyer et recherche) : 0456 34 14 03 / m.guemas@i-careasbl.be